



Délai de prescription pour une opposition de créance sur une vente fds commerce

Par **Christy848**, le **15/01/2019** à **11:24**

Propriétaire des murs d'un FDC, j'ai fait une opposition sur une vente du bail commercial de celui-ci

pour une créance que je n'ai jamais réclamée. l'acte de vente date du 30.07.08... L'huissier qui m'avait délivrée cette opposition m'avait dit alors que la durée était sans limite.

Je reçois une injonction de mainlevée --- Est-il vrai qu'il y a une prescription de 5 ans ?

Merci pour votre réponse...